

UNION DES AVICULTEURS DU BAS-RHIN

SIÈGE SOCIAL : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES AVICULTEURS D'ALSACE-MOSELLE

COTISATION ANNÉE 2018

CLUB: _____

Nom, prénom et numéro de téléphone du trésorier :

DÉCOMPTE DES COTISATIONS

COTISATION UNION DU BAS-RHIN	part fixe de	10 €
	plus 1,50€ par membre€
la somme totale des 2 ne peut-être inférieure à 30€		
ABONNEMENT INF'UNION OBLIGATOIRE		20.00€
ABONNEMENT INF'UNION SUPPLÉMENTAIRE	€
TOTAL A VERSER A L'UNION DU BAS-RHIN	€

ART; 7 des Status :

"Le droit de vote à l'Assemblée Générale n'est accordé qu'aux membres à jour de leur cotisation"

Cette feuille de décompte de la cotisation annuelle doit être accompagnée d'un chèque du montant à verser, libellé au nom de l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin et sera remise au trésorier principal au plus tard pour la réunion de printemps des Présidents.